



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

COMMUNIQUÉ

Entrevue avec M. Jean-Luc Combe, conseiller pour la réforme territoriale et l'aménagement du territoire au cabinet du Premier ministre

Cette entrevue s'est tenue à la demande des cinq organisations syndicales représentatives membres du Conseil d'administration du CNFPT.

Elle s'inscrivait dans le prolongement des actions entreprises pour obtenir le rétablissement de la contribution obligatoire des employeurs territoriaux à hauteur de 1 % de la masse salariale pour la formation de leurs agents. Caroline Charruyer représentait la **FA-FPT**.

En déclaration liminaire, les arguments exprimés dans le communiqué du 8 octobre ont été repris :

- l'étranglement financier qu'une telle mesure engendrerait pour le CNFPT,
- cette mesure qui entrainerait à elle seule une perte de 20 % des recettes pour le CNFPT, ne représenterait en revanche qu'une économie minimale pour les collectivités territoriales, économie qui se situerait aux alentours de 0,6 % de leur budget
- considérant le volet « formation obligatoire », cette baisse de recettes représenterait l'équivalent de la moitié du budget consacré actuellement à la formation ; dès lors, il est permis de s'interroger sur l'avenir de l'ensemble des autres actions de formation comme par exemple les préparations aux concours
- les grands besoins en formation liés à la réforme territoriale.

La **FA-FPT** a rajouté qu'il ne fallait pas perdre de vue que 2015 est l'année d'entrée en application de la réglementation portant sur l'entretien professionnel dans la Fonction publique territoriale, et que la formation est l'un des critères pris en compte pour l'évaluation des agents. La **FA-FPT** a également insisté sur l'importance des formations « acquis de bases » dans le cadre des « grandes causes » soutenues par le CNFPT, comme l'illettrisme ou la laïcité qui, de fait, seront abandonnées.

Pour la **FA-FPT**, il serait très regrettable que le gouvernement confirme sa volonté de diminuer le taux de la cotisation au CNFPT de 0,2 %, alors même qu'il avait estimé en 2012 que le retour à 1% était nécessaire.

Globalement, Monsieur Combe a semblé réceptif à nos arguments ; en tout cas, nous n'avons pas ressenti de blocage fort et irréversible.

Pour la **FA-FPT**, le maintien de la cotisation à 1 % n'est pas négociable !

Le versant territorial de la Fonction publique, aujourd'hui en pleine mutation, a besoin d'un établissement public de formation à la hauteur des enjeux du service public de proximité.

Le CNFPT a démontré qu'il était en capacité de répondre à ces besoins.

La **FA-FPT** mettra tout en œuvre pour que le CNFPT dispose des moyens lui permettant de poursuivre son action !

